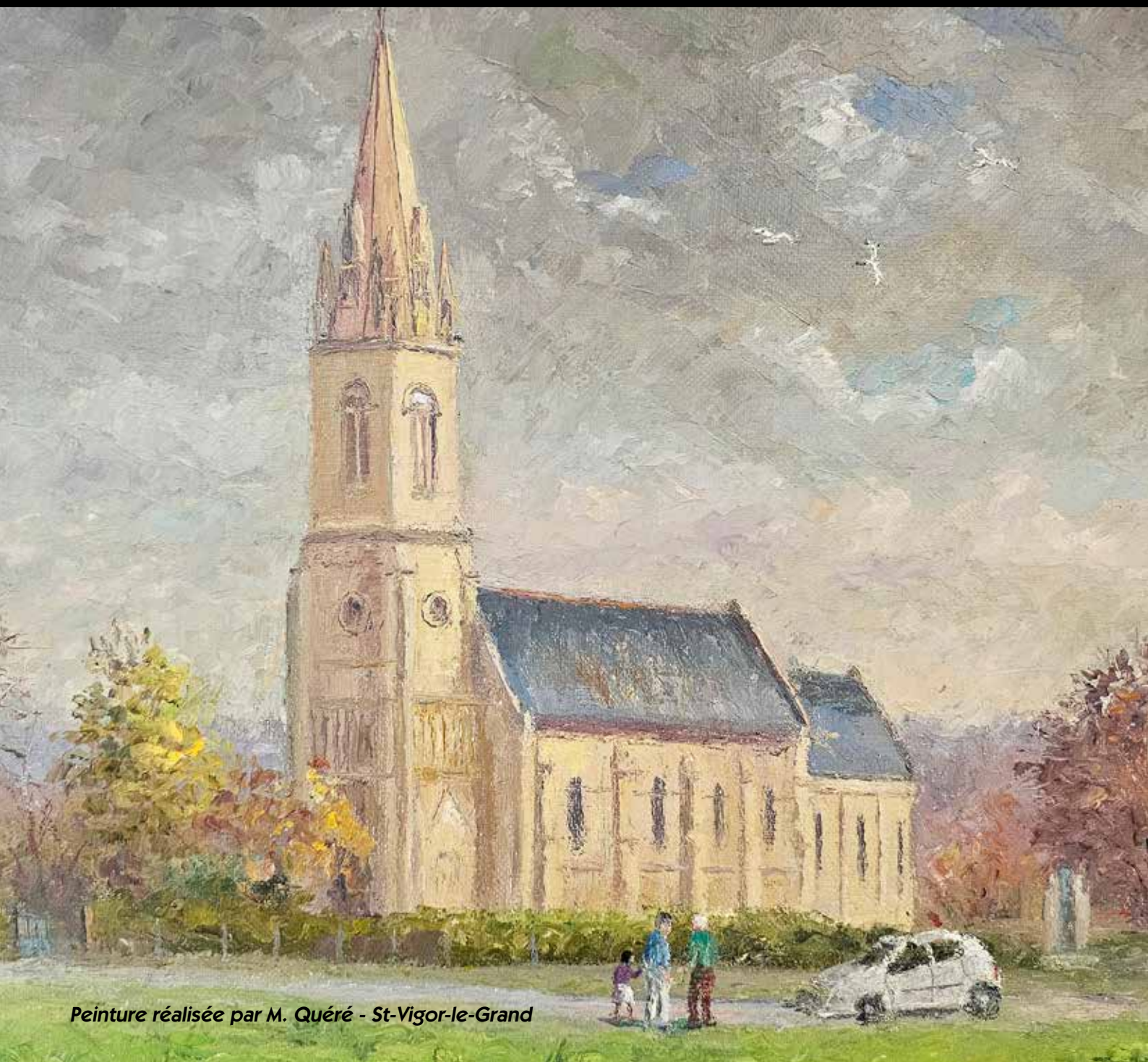


FONTENAY LE PESNEL



BULLETIN MUNICIPAL 2025



Peinture réalisée par M. Quéré - St-Vigor-le-Grand

Commission de rédaction

La Commission Communication chargée de la rédaction du bulletin :

Président :

Richard VILLECHENON

Vice-président :

Wilfred LEGRAS

Membres :

Magali LECORNU,
Christophe ROUSSEAU,
Isabelle LECONTE

Photos :

Mairie de Fontenay-le-Pesnel, M. Jean Noël DESMARES et les Associations.

Tirage : 520 exemplaires

Diffusion gratuite

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2026

Coût de revient du numéro pour la commune : 2,78 €^{TTC}, grâce à la participation des annonceurs que nous remercions.

SOMMAIRE

Le personnel communal.....	02
Le Mot du maire.....	03
Commissions.....	04
Finances.....	05
Travaux.....	06
Vie communale.....	07-10
Urbanisme.....	11
Halloween.....	12-13
Cérémonies.....	14-15
Commerces.....	16-17
SEROC.....	18
APE.....	19
Associations.....	20-26
Vie scolaire.....	27
Syndicats.....	28
Location des salles.....	29
Fontenay pratique.....	30
États civils.....	31

Mail : mairie@fontenaylepesnel.fr

f Fontenay-le-Pesnel

fontenaylepesnel

ald Diffusion
Édition, Communication, Mairie publique

CONCEPTION & RÉALISATION
13, rue de Plumetot - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN
Tél. 02 31 26 94 84 - www.alddiffusion.fr



LE PERSONNEL COMMUNAL



M. Pierre-Alexandre POTIRON



M. Clément DUPONT



M. Sylvain HOUEL



M. Guillaume DROUIN



M. Antoine LAFFAITEUR

Chères Fontenassiennes,

Chers Fontenassiens,

L'année, qui vient de s'achever, a été marquée par des réalisations concrètes et des projets ambitieux pour notre commune. Deux d'entre eux symbolisent particulièrement notre engagement pour la vie et le dynamisme de notre village : l'achèvement du city stade et le lancement des travaux du nouveau pôle périscolaire.

Un city stade pour tous

Comme vous l'avez certainement remarqué, notre nouvel espace sportif est désormais opérationnel. Il accueille déjà de nombreux passionnés de football, basket et autres.

Un grand merci aux partenaires, financiers ou entreprises, qui ont rendu ce projet possible.

Un pôle périscolaire moderne pour nos enfants

Une autre étape majeure a été franchie avec le début des travaux du nouveau pôle périscolaire.

Ce projet, tant attendu, offrira :

- Des espaces adaptés pour l'accueil de la cantine et de la garderie.
- Une meilleure accessibilité pour tous les enfants.
- Des équipements de qualité pour le personnel périscolaire.

Ce pôle répondra au besoin de centraliser et de réunir les services scolaires et périscolaires.

Les travaux, pilotés et financés par SEULLES TERRE et MER, devraient s'achever courant 2026.

Cette nouvelle année s'annonce tout aussi dynamique, avec certainement, le début d'aménagement des 2 lotissements (prolongement des Hépallières ainsi que la dernière tranche des Prés Potines). Tous ces éléments sont nécessaires et bienvenus pour continuer à développer notre commune et la rendre toujours plus attractive.

Je vous souhaite à tous une excellente année.

Avec toute ma reconnaissance.

Richard VILLECHENON
Maire de FONTENAY-LE-PESNEL



Commissions



Richard VILLECHENON
Maire

Commissions : travaux voirie, bâtiments, environnement, assainissement - personnel - communication, information - associations et relations avec les habitants - appel d'offres - action sociale, attribution des logements - urbanisme délégué CNAS - Conseil-école et affaires scolaires - finances - Président de toutes les commissions - membre délégué intercommunal pour la cantine centrale - membre de la commission intercommunale des affaires scolaires (vice-président).



Magali LECORNU
1^{re} adjointe

Commissions : Urbanisme (vice-présidente) - communication, information - action sociale, attribution des logements - électorale - intercommunale aménagement du territoire (PLUI).



David PORTEMONT
2^e adjoint

Commissions : travaux voirie, bâtiments, environnement, assainissement (vice-président) - personnel - finances - appel d'offres - intercommunale protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers, SDEC.



Marie-Claire LAURENCE
3^e adjointe

Commissions : travaux voirie, bâtiments, environnement, assainissement - personnel - appel d'offres - action sociale, attribution des logements - finances - électorale - urbanisme - intercommunale affaires culturelles et gestion du patrimoine - membre de la commission intercommunale voiries et entretien des infrastructures. Personnel (vice-présidente) - conseillère communautaire - Syndicat mixte de la restauration de la Seulle et de ses affluents - Suppléante au syndicat de la station d'épuration - Suppléante titulaire à la CLECT.



Christophe ROUSSEAU

Commissions : communication, information - conseil-école et affaires scolaires (vice-président) - finances - Délégué suppléant association du développement territorial local du bassin association STM pour la culture et la valorisation du patrimoine (adtlb) - membre de la commission intercommunale affaires scolaires et transport scolaire.



Isabelle LECONTE

Commissions : travaux voirie, bâtiments, environnement, assainissement - communication, information - associations et relations avec les habitants (vice-président) - action sociale, attribution des logements - urbanisme.



Bertrand LEPICARD

Commissions : travaux voirie, bâtiments, environnement, assainissement - finances - appel d'offres (suppléant) - membre de la commission intercommunale finances et mutualisation. Vice-président du SIVOS, SDEC, Représentant titulaire à la CLECT.



Bruno BASLY

Commissions : travaux - voirie - bâtiments - environnement - assainissement.



Wilfred LEGRAS

Commissions : communication, information (vice-président) - associations et relations avec les habitants - électorale - délégué association du développement territorial local du bassin association STM pour la culture et la valorisation du patrimoine (ADTLB) - membre de la commission intercommunale développement économique - développement touristique - Titulaire au syndicat de la station d'épuration.



Manuela LAURENT

Commissions : action sociale - attribution des logements (vice-président) - associations et relations avec les habitants - conseil-école et affaires scolaires - urbanisme - Déléguée Association des Personnes Agées du Canton



Vincent LEMAIGRE DIT DEMESNIL

Commissions : travaux voirie, bâtiments, environnement, assainissement - finances - appel d'offres - urbanisme - membre de la commission intercommunale littoral, mer, gemapi, surveillance des plages, SPANC et eau potable.



Charlène GUERIN

Commissions : associations et relations avec les habitants - action sociale - attribution des logements - conseil-école et affaires scolaires - urbanisme - membre de la commission intercommunale Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels.



Christian GUESDON

Commissions : finances - appel d'offres (suppléant) - électorale - membre de la commission intercommunale finance (vice-président) - Président du syndicat de la station d'épuration.



Martine HOUSSIN

Commissions : Électorale. Titulaire au syndicat de la station d'épuration.



Jérémy FANET

Commissions : appel d'offres - suppléant - membre de la commission intercommunale ressources humaines, administration générale et communication - finances.

Membres cooptés commissions :

Travaux, voirie, bâtiment, environnement, assainissement : Gilles ROBINE

Associations et relations avec les habitants :

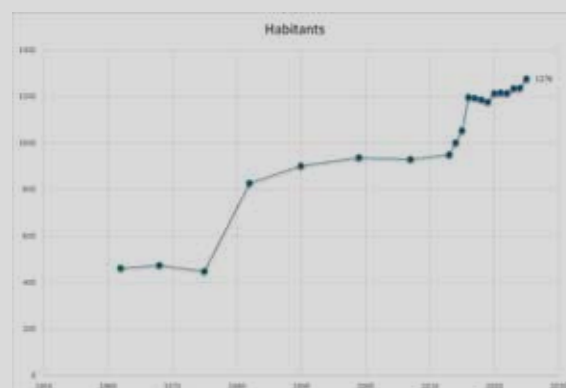
Johanne ROY, Aurélie LEBAILLY

Action sociale attribution des logements :

Dominique TOUDIC

La commune en quelques chiffres Recensement (source INSEE)

1968		475 habitants	2017		1194 habitants
1975		449 habitants	2018		1196 habitants
1982		828 habitants	2019		1177 habitants
1990		902 habitants	2020		1214 habitants
1999		938 habitants	2021		1217 habitants
2007		931 habitants	2022		1215 habitants
2013		1161 habitants	2023		1235 habitants
2014		1002 habitants	2024		1237 habitants
2015		1161 habitants	2025		1276 habitants
2016		1197 habitants			



Le point sur les finances communales : Le compte administratif 2024 confirme une gestion rigoureuse.

L'approbation du compte administratif (CA) 2024 est un moment clé pour évaluer la santé financière réelle de notre commune. L'exercice 2024 confirme la maîtrise des dépenses tout en maintenant un niveau d'investissement nécessaire.

1. Budget Principal Communal : Maitrisé

Section fonctionnement :

Une gestion saine.

La section de fonctionnement couvre l'ensemble des dépenses courantes (salaires, entretien, fluides...) et des recettes (impôts locaux, dotations...). C'est de là que provient la capacité d'autofinancement.

	CA 2024 (en €)	CA 2023 (en €)	CA 2022 (en €)
Recettes réalisées	612 424,74	638 668,16	622 946,77
Dépenses réalisées	519 153,83	522 828,56	527 044,54
Excédent d'exercice	93 270,91	115 839,60	95 902,23
Résultat cumulé excédentaire	482 835,23	389 564,32	520 002,19

• Excédent d'exercice :

En 2024, nous dégageons un excédent de fonctionnement de 93 270,91 €, ce niveau est comparable à l'excédent des années précédentes, confirmant une maîtrise des dépenses malgré un contexte inflationniste et la sortie du COVID.

• Résultat cumulé :

Le résultat excédentaire cumulé atteint 482 835,23 € en 2024. Ces réserves sont cruciales pour financer nos futurs investissements.

Section investissement :

Des marges de manœuvre

L'exercice d'investissement 2024 se clôture sur un déficit de -249 171,52 €, celui-ci est entièrement couvert par le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement (482 835,23 €), sans avoir besoin de recourir à l'emprunt pour l'équilibre budgétaire de l'année, et sans augmentation des impôts communaux au cours des six dernières années.

2. Budget assainissement :

Une gestion équilibrée.

Le budget annexe de l'assainissement, qui doit être autonome, maintient également un bon équilibre en 2024.

	Fonctionnement 2024 (en €)	Investissement 2024 (en €)
Résultat de l'exercice	- 7 173, 26	10 285,58
Résultat cumulé excédentaire	109 036,44	108 977,70

L'exercice 2024 de l'assainissement dégage un résultat cumulé excédentaire de 109 036,44 € en fonctionnement et 108 977,70 € en investissement.

3. Budget pôle commercial :

Un retour à l'équilibre attendu

Le budget annexe du pôle commercial continue à réduire son déficit depuis 6 ans.

	Fonctionnement 2024 (en €)	Investissement 2024 (en €)
Résultat de l'exercice	37 244,41	- 53 144,88

L'exercice 2024 du pôle commercial génère un déficit cumulé de 15 900,47 €. Il faut rappeler que nous avons dû subventionner le pôle commercial en 2021 via le budget principal à hauteur de 164 574,43 €. (Non prévu dans le plan de financement initial) Le compte administratif 2024 confirme la bonne santé financière de notre commune. L'excédent de fonctionnement, permet de financer les investissements nécessaires au développement de notre territoire, tout en assurant un désendettement progressif. Cette gestion prudente est la garantie d'une stabilité financière pour les années à venir.



Travaux effectués en fonctionnement 2025

Remplacement de tampon sur le RD9	5 920,32
Réparation toiture nouvel atelier municipal	2 047,20

Travaux effectués en investissement 2025

Calvaire aérogommage	8 290,80
Récupération de la TVA	1 360,02
Coût réel pour la commune	6 930,78

Voieries

Parking de l'église	58 468,75
Subvention APCR	9 744,00
Subvention amendes de police	18 112,00
Récupération de la TVA	9 591,21
Coût réel pour la commune	21 021,54

La commune a réalisé rue de la Montoue du pluvial (caniveaux + regards)

Récupération de la TVA	7 788,60
Coût réel pour la commune	1 277,64

Coût des travaux pour cette réalisation

Caniveau	56 972,40
Subvention APCR	2 712,00
Récupération de la TVA	20 335,00
Coût réel pour la commune	9 790,63

À compter du 1^{er} décembre 2025 le local location sera loué par la "Société ELIS" pour un montant de loyer annuel de 12 000 Euros HT

Isolation maison 20 rue Flavacourt	38 109,52
Récupération de la TVA	6 251,49
Coût réel pour la commune	31 858,03

Achat pour les agents :

d'un souffleur	764,15
d'un taille haie "perche"	881,10
Récupération de la TVA	269,89
Coût réel pour la commune	1 375,36

Achat de deux armoires pour vaisselle location

Récupération de la TVA	3 792,72
Coût réel pour la commune	622,16

Achat vaisselle pour la location salle polyvalente

Récupération de la TVA	5 081,26
Coût réel pour la commune	833,53

Panneaux de signalisation compris les deux silhouettes

RD9 d'un montant de 4 970,00 euros	11 237,1
Récupération de la TVA	1 843,33
Coût réel pour la commune	9 393,77

Drapeau pour le Souvenir français

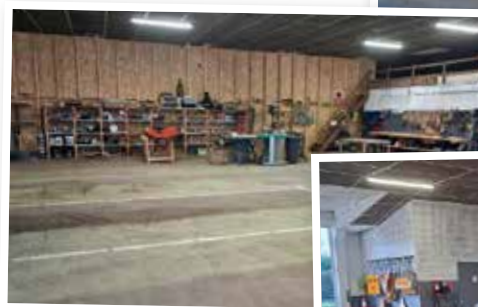
Récupération de la TVA	1 212,00
Coût réel pour la commune	198,82

Fin des travaux du city stade

Coût réel du city stade	78 559,09
Subvention DETR	255 637,01
Subvention APCR	37 514,20
Récupération de la TVA	56 271,00
Coût réel pour la commune	41 934,70

Réalisation de voieries par l'intercommunalité Seules Terre et Mer

Rue de la Prévoté
Route de Cheux réalisation de 30 mètres de voirie
Rue de la Montoue



Inauguration city stade



Le nouveau city stade de Fontenay-le-Pesnel : sport, qualité et proximité !

Nous sommes ravis de vous annoncer la mise en service de notre tout nouveau city stade, installé depuis le mois de mai 2025, et officiellement inauguré le 17 octobre dernier ! Cet événement majeur pour notre commune a eu lieu en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de notre Député et de notre Conseiller Départemental, marquant ainsi l'importance de ce nouvel espace dédié à la jeunesse et au sport pour notre territoire.

Une infrastructure de qualité pour tous.

Ce projet vise à offrir un espace sportif moderne et durable, accessible à tous, pour une pratique loisir et scolaire. Le city stade (de dimensions 20 x 12 m) est conçu pour la pratique de plusieurs disciplines, notamment le handball, le basket-ball, le volley-ball et le football.

Pour garantir la pérennité et le confort d'utilisation, la municipalité a fait le choix de matériaux de haute qualité :

- **Structure et buts** : la structure multisports est réalisée en acier galvanisé barreaudé. Les clôtures sont équipées de brides anti-bruit, le système le plus adapté à la réduction des nuisances sonores.

- **Revêtement de sol** : le sol est un revêtement synthétique de type polyuréthane (EPDM), coulé sur une fondation en enrobé. Ce choix

onéreux mais réfléchi permet de minimiser les nuisances acoustiques, tout en assurant une grande résistance et une excellente sécurité pour les usagers.

- **Accessibilité** : l'ensemble de la structure et les cheminements périphériques ont été conçus pour être accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), avec des chemins d'une largeur d'au moins 1,50 m et des pentes douces.

Un entretien simplifié pour une qualité durable

Le choix du revêtement synthétique de type polyuréthane (EPDM) ne s'est pas fait au hasard. Outre son rôle essentiel pour la réduction des nuisances acoustiques, ce granulat lié à une résine polyuréthane offre des avantages notables en matière de maintenance. Ce choix de matériaux pérennes et faciles d'entretien était d'ailleurs l'un des enjeux majeurs du programme.

L'entretien courant se veut simple et peu contraignant, nécessitant principalement le soufflage pour éliminer les résidus et le ramassage manuel des déchets. De plus, aucune attente n'a été nécessaire après la pose : l'équipement a été immédiatement utilisable une fois les travaux achevés !

Un circuit court privilégié

Soucieux de soutenir l'économie locale et de maîtriser l'empreinte environnementale du projet, nous avons privilégié un circuit court pour la construction et l'installation. En choisissant de travailler avec des entreprises et des fournisseurs régionaux, nous assurons une meilleure réactivité, une collaboration facilitée et une réduction des coûts de transport.

Un financement maîtrisé et soutenu

Le coût réel total de la construction et de l'installation de ce city stade de haute qualité s'élève à 255 637,01 €.

Grâce à l'engagement de la municipalité et au soutien de nos partenaires (État et Conseil Départemental), le financement a bénéficié de subventions significatives :

Financement	Montant
Subvention DETR (État)	37 514,20 €
Subvention APCR (Collectivité territoriale)	56 271,00 €
Récupération de la TVA (FCTVA)	41 934,70 €
Total aides	135 719,90 €

L'investissement final pour la commune de Fontenay-le-Pesnel se monte ainsi à : 119 817,11 €.

Comparaison du coût : Cet équipement, avec son revêtement en EPDM, se positionne comme une installation haut de gamme. Le choix d'investir davantage dans la qualité (isolation phonique, sol en résine, acier galvanisé) garantit la durabilité, la sécurité et le confort des riverains, assurant un investissement judicieux et pérenne.

Le city stade, une « récolte » de succès et de joie !

Depuis son ouverture en juin, le city stade connaît une fréquentation exceptionnelle pour le bonheur de tous !

Et puisque ce projet a vu le jour sur une parcelle qui devait initialement accueillir des jardins partagés, nous pouvons affirmer que ce terrain a porté ses fruits bien plus rapidement que prévu ! Il est en passe de devenir la véritable pépinière du talent sportif local, un lieu où nos jeunes cultivent leur passion avec enthousiasme.



Les biens sans maître : quand la commune se soucie des parcelles oubliées

Vous avez peut-être récemment vu des affichages en mairie ou des mentions concernant des « **biens sans maître** » sur certaines parcelles de Fontenay-le-Pesnel. Ne vous inquiétez pas, il ne s'agit pas d'un mystère juridique, mais d'une procédure importante pour la gestion et l'avenir de notre territoire communal.

Qu'est-ce qu'un « bien sans maître » ?

Un bien (terrain, maison, bâtiment) est qualifié de "**bien sans maître**" (ou "bien vacant et sans maître") lorsqu'il répond à l'une de ces deux situations principales :

1. Absence de propriétaire connu :

Il n'a pas de propriétaire identifié (ou les propriétaires sont décédés) et il n'y a **aucun héritier** connu pour prendre la relève.

2. Propriétaire connu, mais inactif :

Le propriétaire est connu, mais il n'a manifesté **aucun signe de vie** ou n'a effectué **aucun acte de gestion** (paiement d'impôts, entretien, etc.) sur la parcelle depuis **plus de dix ans**.

En bref, ce sont des biens juridiquement abandonnés.

Quel est le rôle de la commune ?

Lorsque la Mairie affiche une liste de ces biens, cela lance une procédure légale encadrée par le Code général de la propriété des personnes publiques. L'objectif est double :

1. Protéger ces biens :

une parcelle ou un bâtiment à l'abandon peut causer des nuisances (risques sanitaires, sécurité, dégradations, friches) et dévaloriser le voisinage.

2. Permettre leur réintégration :

si personne ne se manifeste suite à l'affichage et aux démarches de recherche, la commune peut, après un certain délai, demander à se faire **attribuer la propriété** de ces biens.

Conséquences pour Fontenay-le-Pesnel

Le but n'est pas de faire main basse sur les propriétés ! L'acquisition de ces biens permet à la commune de :

- **Réhabiliter** des logements ou des terrains pour des projets d'aménagement (création de parkings, de voies douces, extension de services).
- **Sécuriser** des bâtiments menaçant ruine.
- **Maîtriser le développement** urbain en évitant que des parcelles clés restent à l'état de friche pour une durée indéterminée.

À noter : L'affichage en Mairie est le signal que la phase de recherche légale d'un éventuel propriétaire ou d'un héritier légitime est en cours. Si vous pensez avoir des droits sur l'une des parcelles mentionnées, vous devez impérativement vous manifester auprès de la Mairie.

En assurant la bonne gestion de ces "biens sans maître", Fontenay-le-Pesnel s'assure que son patrimoine ne tombe pas à l'abandon et reste un levier pour des projets d'intérêt général.

Goûter annuel des aînés : Un moment chaleureux et convivial

Le 3 décembre 2025, la commune a eu le plaisir d'organiser le traditionnel goûter des aînés. Plus de **70 convives** ont répondu présents pour partager cet après-midi placé sous le signe de la convivialité. Les participants ont pu déguster de délicieuses gourmandises préparées par la boulangerie « **Pistoles et Gourmandises** », artisan local de notre commune que nous remercions chaleureusement pour la qualité de ses créations.

L'ambiance musicale était assurée par le duo **Régis et Fabienne**, chanteurs et musiciens, qui ont su égayer l'après-midi et entraîner le public dans un moment festif et convivial.

Un grand merci à toutes les personnes présentes ainsi qu'à l'équipe municipale qui a contribué à la réussite de cette rencontre.



Fontenay-le-Pesnel s'électrise !

Mise en service d'une borne de recharge pour véhicules électriques



La Commune de Fontenay-le-Pesnel est fière d'annoncer une avancée significative en faveur de la **mobilité décarbonée** avec la mise en service d'une nouvelle **Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)**. Cette installation s'inscrit dans la politique de l'État visant la réduction des gaz à effet de serre. L'installation de cette borne semi-rapide a été réalisée par le **SDEC ÉNERGIE**, le Syndicat départemental d'Énergies du Calvados, qui a

déployé un maillage cohérent sur le territoire conformément à son Schéma directeur de déploiement (SDIRVE 2023-2027).

Localisation et caractéristiques

La borne est accessible depuis le **22 octobre 2025** et est située sur la **voirie communale**, rue Saint-Martin.

- **Puissance** : C'est une borne de **30 kVA** (kilovoltampères) de type semi-rapide, idéale pour une recharge efficace en milieu urbain.
- **Emplacement** : L'aménagement comprend deux places de stationnement de **3,30 m x 5,00 m**, toutes deux adaptées aux **personnes à mobilité réduite (PMR)**.
- **Fonctionnement** : La borne est intégrée au réseau **MobisDEC**.

La Commune a mis à disposition du SDEC ÉNERGIE une surface du domaine public d'environ **40 m²** pour l'installation. **Il est important de noter que ce projet ne représente aucun coût d'investissement ni de fonctionnement pour la commune**, car ces frais sont intégralement pris en charge par le SDEC ÉNERGIE.

Stationnement gratuit pour les véhicules électriques

Afin d'encourager l'usage de véhicules propres, le Conseil Municipal a voté, lors de sa délibération du 20 février 2025, de mettre en place la

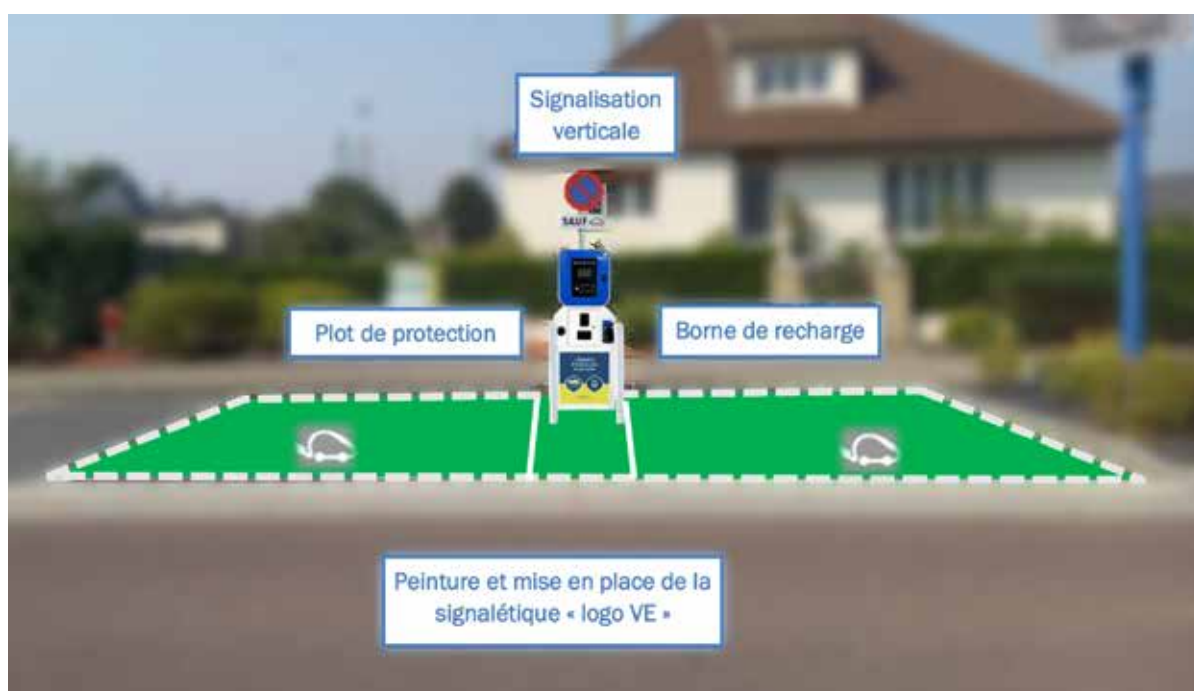
gratuité du stationnement pour les utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, sur **tout emplacement de stationnement communal** (avec ou sans dispositif de recharge).

Cet engagement est valable pendant 5 années à compter de la pose de la borne.

Rappel des étapes du projet

- **22 octobre 2024** : date de l'Avant-Projet Sommaire (APS) du SDEC ÉNERGIE.
 - **17 décembre 2024** : Le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition du domaine public et le projet d'implantation de la borne rue Saint-Martin.
 - **20 février 2025** : Le Conseil Municipal a approuvé le transfert de la compétence IRVE au SDEC ÉNERGIE et voté la gratuité du stationnement.
 - **1^{er} semestre 2025** : Période prévue pour la réalisation des travaux.
 - **22 octobre 2025** : Mise en service et accessibilité de la borne.
- Pour toute question relative à l'utilisation ou au fonctionnement de la borne, vous pouvez contacter le responsable du service Mobilités du SDEC ÉNERGIE, **Philippe LANDREIN**.

Félicitations à tous pour cette nouvelle étape vers un avenir plus vert à Fontenay-le-Pesnel.



Le nouveau pôle périscolaire de Fontenay-le-Pesnel prend forme !

La construction du pôle périscolaire de Fontenay-le-Pesnel se poursuit activement ! Les dernières réunions de chantier ont permis de confirmer l'avancement des travaux de ce projet mené par la communauté de communes Seules Terre et Mer (maîtrise d'ouvrage) en collaboration avec l'agence ADN Architecture.

Les travaux progressent et des étapes importantes ont été franchies ou sont en cours de réalisation :

- **Gros œuvre** : l'entreprise en charge a eu pour objectif de finaliser la maçonnerie du bâtiment ainsi que le poteau et la poutraison de l'entrée.
- **Nettoyage et sécurité du petit préau** : L'espace du petit préau a été dégagé et sécurisé pour être rendu à l'école.
- **Clôture** : la clôture de chantier est décalée, pour permettre aux élèves d'avoir accès à la zone des sanitaires et du préau.
- **Charpente et couverture** : l'intervention sur la charpente est prévue suivant le planning et dépend de l'avancement des travaux de maçonnerie qui viennent de s'achever.



Lutte contre la présence des rats

Afin de répondre à la demande de plusieurs de ses administrés et après avoir fait intervenir un dératiser, la Mairie met à disposition des appâts rodenticides.

Dans l'optique d'une distribution équitable, le nombre de sachets (25 g) sera limité à 4 par foyer.

Merci de vous présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile (version numérique ou papier).

Informations générales :

- Dosage pour la lutte contre les rats : usage intérieur et extérieur autour des bâtiments : 50 - 100 g d'appât par station d'appâtage (point de dépôt du produit). Si plusieurs stations d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant 2 stations doit être de 5 à 10 mètres.

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 5 à 7 jours (rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté.
- Période maximale du dispositif : 35 jours. (Retirer tout appât au terme de cette période).

Consignes d'utilisation :

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
- Ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement, car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par

exemple, parcours, site de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers...).

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.
- Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Projets en cours

Fontenay-le-Pesnel poursuit son développement

La commune de Fontenay-le-Pesnel continue de se développer et d'accueillir de nouveaux habitants grâce à plusieurs projets d'urbanisme en cours.

Ces opérations s'inscrivent dans la volonté municipale d'offrir un cadre de vie attractif, mêlant dynamisme et qualité de l'environnement.

Projet "Le Hameau des Jardins"

Ce petit lotissement à taille humaine comprend 4 lots, dont les parcelles s'étendent de 523 à 773 m². Situé dans un environnement calme, il offrira de nouvelles opportunités d'installation pour les familles souhaitant rejoindre la commune.

Projet "Les Hépalrières 2"

Dans le prolongement du premier secteur des Hépalrières, cette seconde tranche prévoit la création de 10 lots, dont 1 macro-lot, sur une superficie totale de 7 505 m². Les terrains, de 471 à 697 m², permettront la construction de logements variés, tout en conservant une harmonie avec le tissu existant.

Projet "Prés Potines 5" - route de Tessel

Porté par la société EDIFIDES, ce vaste programme représente une superficie totale de 27 969 m² et proposera 35 lots, dont plusieurs macro-lots.

Les parcelles, allant de 284 à 705 m², offriront une diversité d'habitat favorisant la mixité et le renouvellement démographique de Fontenay-le-Pesnel.

Grâce à ces projets, la commune poursuit son objectif d'un développement équilibré, alliant accueil de nouveaux habitants, respect de l'environnement et maintien de la qualité de vie qui fait la réputation de Fontenay-le-Pesnel.



RÉSIDENCE
LES DEUX FONTAINES
MONAGE

UN CADRE DE VIE APAISANT ET SÉCURISÉ POUR
PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

DES SOINS PERSONNALISÉS AVEC UNE ÉQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE

UN SERVICE D'ACCUEIL DE NUIT POUR PLUS DE
FLEXIBILITÉ

EHPAD HOM'AGE - RÉSIDENCE LES DEUX FONTAINES
ROUTE DE TILLY SUR SEULLES 14250 FONTENAY-LE-PESNEL
T. 02 61 45 16 50 - residence.lesdeuxfontaines@hom-age.fr



Halloween

Quand Halloween rime avec civisme et mémoire

Succès mémorable pour la soirée Halloween intergénérationnelle !

Le 31 octobre dernier, la municipalité de Fontenay-le-Pesnel a organisé une soirée d'Halloween qui restera gravée dans les mémoires, et ce, pour une raison bien particulière : l'événement a été mené en partenariat avec l'association du Comité du Souvenir français. Un pari inattendu, mais réussi, qui a permis de lier fête et transmission des valeurs républicaines.

Record d'affluence !

Entre 17h30 et 19h30, ce ne sont pas moins de 160 enfants qui ont participé à l'animation. Une preuve éclatante de l'intérêt pour cette formule originale !

Quel lien entre citrouilles et mémoire ?

L'association entre la fête d'Halloween et le Souvenir français peut sembler surprenante, mais elle est riche de sens !

Halloween trouve ses racines dans la fête celtique de Samain, un moment marquant la fin de l'année et le passage à l'hiver, où le voile entre le monde des vivants et celui des morts était réputé plus fin.

Le Souvenir français est une association nationale qui a pour vocation de perpétuer le souvenir des morts pour la France et de

transmettre le flambeau aux nouvelles générations. Quel meilleur moment que la veille de la Toussaint - période traditionnellement dédiée au souvenir et au recueillement - pour sensibiliser les enfants à l'importance de se souvenir de ceux qui nous ont précédés et ont œuvré pour notre liberté ?

La soirée : élections mystères et lumières

Dès leur arrivée, les participants ont été accueillis par les animateurs pour une présentation du thème de la soirée et des missions essentielles du Souvenir français. Pour se mettre dans l'ambiance, un petit quiz a permis aux participants de patienter tout en apprenant.

Le cœur de l'animation de la soirée fut un **exercice civique grandeur nature** ! Les enfants ont été invités à participer à une simulation de vote afin de choisir le personnage fictif qui soutiendrait l'une des actions phares de l'association.

Dans un souci de parité, six candidats (trois hommes et trois femmes) ont été présentés. Les jeunes électeurs ont pu alors suivre toutes les étapes d'un vrai scrutin :



- Récupération de leur enveloppe.
- Choix de leur bulletin (avec un passage obligatoire par l'isoloir !).
- Dépôt dans l'urne transparente.
- **Signature du registre** pour attester de leur participation.

Une fois leur devoir de citoyen accompli, la récompense tant attendue était au rendez-vous : **une bonne poignée de bonbons !**



Un acte de mémoire pour le 11 novembre

Avant de partir, les enfants ont pu participer à un atelier créatif et solidaire : la décoration de **bougies LED**. Ces lumières douces, symboles d'espoir et de souvenir, ont été collectées par la municipalité.



Moment fort en émotion : ces bougies ont ensuite été déposées, par la municipalité et le Souvenir français, sur le **Monument aux Morts** de la commune, le jour de la cérémonie du 11 novembre. Un geste concret qui a permis aux plus jeunes de contribuer directement à l'hommage rendu aux anciens combattants.

Enfin, chacun a pu immortaliser cette soirée thématique et pleine de sens grâce au **coin photo** spécialement décoré pour l'occasion.



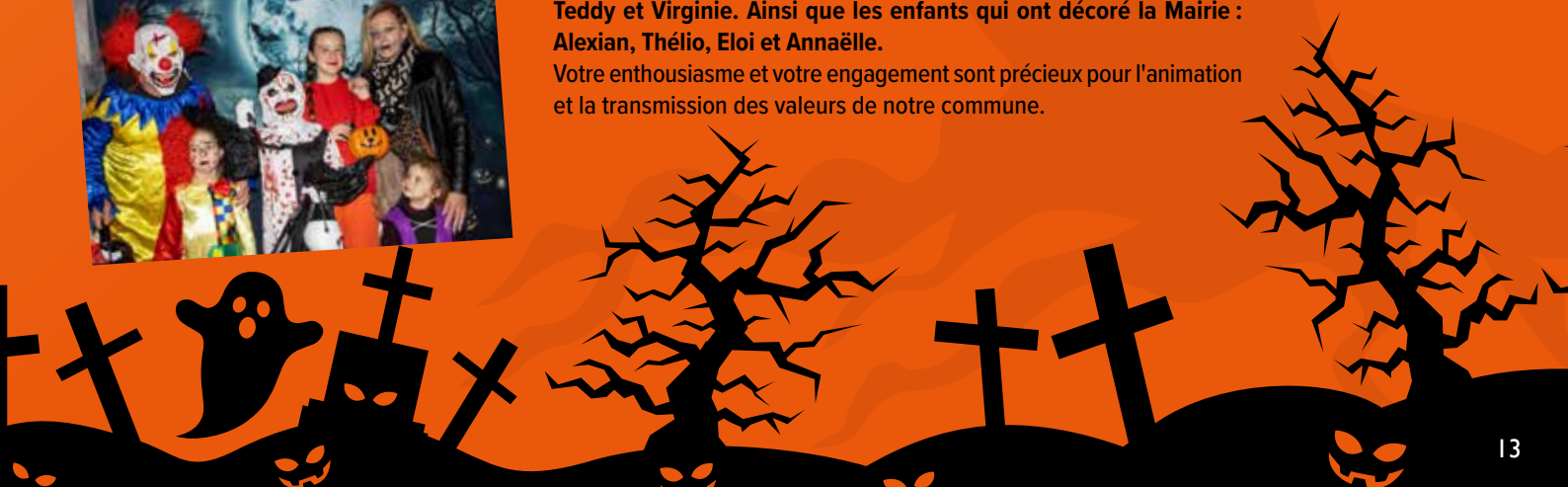
Un grand merci aux bénévoles !

La réussite d'une telle soirée repose sur l'engagement de ses bénévoles. La municipalité tient à exprimer sa profonde gratitude aux personnes suivantes qui ont rendu cet événement possible :



Alain, Christophe, Emmanuelle, Hélène, Jean-Noël, Laure, Mickaël, Teddy et Virginie. Ainsi que les enfants qui ont décoré la Mairie : Alexian, Théo, Eloi et Annaëlle.

Votre enthousiasme et votre engagement sont précieux pour l'animation et la transmission des valeurs de notre commune.



Cérémonies et devoir de mémoire : un lien essentiel entre les générations

Les cérémonies du 8 mai et 11 novembre sont ouvertes au public et se déroulent au Monument aux Morts, à côté de l'église Saint-Aubin. N'hésitez pas à vous joindre à ces événements pour partager, honorer et transmettre le devoir de mémoire.

Chaque année, ces deux dates rappellent le prix de la paix et le sacrifice de ceux qui se sont battus pour nos libertés. Le devoir de mémoire n'est pas un simple regard en arrière ; c'est un engagement pour l'avenir, une transmission essentielle.

Un 11 novembre 2025 : Armistice et Journée du Souvenir, Marqués par la Transmission

La dernière commémoration de l'Armistice du 11 novembre, qui est aussi la **Journée du Souvenir**, a été un moment particulièrement fort et réussi, notamment grâce à la modification de l'horaire. En effet, la cérémonie s'est déroulée à **15h30 au lieu de 11h**, un changement qui a porté ses fruits : vous étiez **nombreux** à vous joindre à nous ! Quel magnifique moment de recueillement et de partage nous avons vécu hier pour la commémoration de l'Armistice et la Journée du Souvenir. Le soleil était

avec nous, mais surtout, vous étiez là ! Un grand MERCI à toutes les familles et aux enfants. Voir nos jeunes citoyens présents et attentifs, c'est la meilleure façon d'honorer ceux qui se sont sacrifiés. Le devoir de mémoire passe par cette transmission, et vous l'avez assuré avec brio.

Nous tenons également à saluer la présence des représentants de l'État et des élus, qui ont rehaussé l'éclat de cette cérémonie :

Monsieur Adrien ALLARD, Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayeux
Madame Sonia de LA PROVÔTÉ, Sénatrice du Calvados
Monsieur Joël BRUNEAU, Député de la 1^{re} circonscription du Calvados
Monsieur Philippe LAURENT, Conseiller départemental.

Merci de votre engagement et de votre présence auprès de notre commune. C'est en étant uni, du citoyen aux plus hautes instances, que le message de paix résonne le plus fort. L'heure de l'événement a peut-être changé, mais le sens et l'émotion sont restés intacts.

Continuons à cultiver ce lien essentiel entre les générations !





Le saviez-vous ?



Vous l'avez peut-être remarquée, discrète, mais puissante, dans la **salle du conseil municipal : la Croix de Guerre 1939-1945**. C'est le témoignage officiel d'un courage et d'une dignité exceptionnels face à l'horreur des combats de la Seconde Guerre mondiale.

Une reconnaissance tardive, mais solennelle

Notre commune de Fontenay-le-Pesnel fait partie des milliers de villes et villages martyrs décorés après le conflit. Cette reconnaissance officielle n'a pas été immédiate : l'attribution a été prononcée par décret, pour beaucoup de communes normandes, aux alentours du

11 novembre 1948.

Ce délai s'explique par la lourdeur du processus : après la Libération, il a fallu plusieurs années à la République pour recenser, étudier et valider les dossiers des collectivités qui, comme la nôtre, ont été le théâtre de violents affrontements - notamment lors de l'**Opération Martlet** en juin 1944. Cette date de 1948 marque donc la validation officielle du courage de ses habitants.

Le sens d'une décoration honorifique

La Croix de Guerre est décernée aux militaires, aux civils, mais aussi aux **collectivités** pour leur conduite exemplaire. Pour Fontenay-le-Pesnel, l'obtention de cette médaille est directement liée aux destructions subies (notamment l'église Saint-Martin) et à la résilience des Fontenaysiens qui ont tenu bon sous le feu.

Chaque Croix de Guerre est ornée d'une agrafe (étoile ou palme) fixée sur son ruban, symbolisant le niveau de l'autorité militaire qui a prononcé la reconnaissance :

- **Les Étoiles (Bronze, Argent, Vermeil)** correspondent à des citations à l'ordre du Régiment, de la Division ou du Corps d'Armée.
- **La Palme de Bronze**, généralement celle des communes citées pour leurs sacrifices, correspond à une **citation à l'ordre de l'Armée**. C'est la reconnaissance la plus haute pour les faits de guerre caractérisés.

Ce symbole, conservé précieusement dans notre salle du conseil, honore pour toujours la mémoire des victimes et la vaillance de toute une population. Il nous rappelle le prix payé par Fontenay-le-Pesnel pour la liberté.

Maximilien
VATTIER
ÉLECTRICITÉ

06 76 70 40 12
14250 FONTENAY LE PESNEL

NEUF &
RÉNOVATION

MENUISERIE - CHARPENTE

Chasle
guillaume

14250 FONTENAY LE PESNEL

06 08 48 39 81 - 02 31 80 90 56

Au Jardin de Marion's



L'entreprise « Au Jardin de Marion's », une pépinière d'arbres, arbustes, vivaces, fruitiers, rosiers et une gamme de plant de potager pour la période printanière.

Cette entreprise est née de deux passionnées du végétal, Marion DUBRAY et Marion LELIÈVRE, toutes les deux diplômées d'un BTS Horticole et d'un BAC PRO Horticole accompagnés de 5

années d'apprentissage en parallèle, mais aussi, nous avons complété nos connaissances à l'aide de prestigieux concours de Reconnaissance des végétaux et de Meilleures apprenties de France.

Cette création, qui est partie d'une prairie de vaches, encore présentes en novembre 2024, était un réel défi.

D'abord l'encaissement du terrain, la construction de nos 1 500 m² de serre, puis la création de nos espaces de cultures, tout en gardant un œil sur notre production que nous avons lancée en décembre 2024. Ce défi a été accompli avec de longues journées hivernales de travail et l'aide précieuse de notre entourage. Nous avons ouvert au public le week-end du 12-13 avril 2025.

Nous remercions tous nos clients déjà très présents et fidèles, nous allons continuer à développer notre gamme dans les années à venir, en suivant la demande de nos clients.

Nous sommes ouvertes aux particuliers du mercredi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 17 route de Caumont à Fontenay-le-Pesnel (14250). Suivez-nous sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram) pour connaître nos actualités.



Salon LKY

Nous sommes ravies de travailler dans la commune de Fontenay-le-Pesnel et remercions chaleureusement les habitants et les alentours pour leur accueil exceptionnel.

Cette belle énergie nous motive chaque jour à donner le meilleur à notre clientèle.

C'est pourquoi nous continuons à nous former aux tendances actuelles, afin de répondre à vos attentes dans les meilleures conditions. Bonne nouvelle : Une nouvelle collègue « Maud » a rejoint le salon, ce qui nous permet de réduire les délais de rendez-vous !

Merci pour votre confiance et à bientôt.

Salon LKY

Tél. : 02 31 45 06 54

Horaires d'ouvertures :

Du mardi au vendredi 9h - 19h

Samedi : 8h - 17h

Dimanche et lundi : fermé



Pistoles et Gourmandises : La boulangerie qui revitalise notre ville !



Notre boulangerie locale, désormais sous l'enseigne **Pistoles et Gourmandises**, vous accueille depuis le 2 septembre 2025 et

est déjà un nouveau lieu de vie et de gourmandise dans la commune.

La nouvelle direction est assurée par **Andréa MILLET et Xavier ROULLAND**, cogérants, un duo qui unit l'excellence artisanale et la gestion moderne.

Xavier ROULLAND est l'artisan dans l'âme avec **19 ans de métier**. Il est diplômé d'un CAP Chocolatier-Confiseur-Glacier, d'une Mention Complémentaire Pâtisserie, ainsi que d'un CAP Boulanger. **Andréa Millet** apporte quant à elle une vision moderne de la gestion et du service client, forte de près de **6 ans d'expérience en boulangerie**, et diplômée en Gestion-Administration et Management Commercial Opérationnel. Chez Pistoles et Gourmandises, la qualité est la priorité. Tout est pétri, façonné et cuit sur place dans leur fournil, garantissant un savoir-faire **100 % artisanal**. Le duo s'engage à sélectionner avec soin

leurs matières premières, utilisant des farines de qualité, du beurre français, ainsi que des ingrédients bruts et authentiques. Cette approche se traduit par des produits généreux, équilibrés et fidèles à leurs valeurs.

N'hésitez pas à découvrir leurs spécialités gourmandes. Leur **Tradition** est un pain travaillé avec une fermentation maîtrisée, offrant une mie parfumée et une croûte dorée. Ne manquez pas non plus **Le Pépito au sucre roux**, une viennoiserie gourmande et croquante, légèrement caramélisée sans excès de sucre. Enfin, pour une touche de fraîcheur, essayez **La Douceur Fruits Rouges**, qui est l'alliance équilibrée du chocolat blanc et des fruits rouges. Andréa et Xavier sont impatients de vous accueillir dans leur boulangerie.

Vous pouvez les retrouver :

- **Du mardi au samedi** : de 6h30 à 19h
- **Le dimanche** : de 6h30 à 13h
- **Jour de fermeture** : le lundi

Venez les rencontrer très bientôt pour partager ensemble l'amour du bon pain et des bonnes pâtisseries maison !



**Pour un stationnement fluide devant nos commerces,
afin de soutenir nos commerces de proximité et de garantir
un accès facile à leurs clients, les places de parking situées
devant les magasins doivent rester dédiées à leur usage.**

GARAGE DEVIGNE

AUTO ET MOTO
Réparation et entretien
17, rue Saint-Martin
14250 FONTENAY LE PESNEL

Tél. 02 31 80 81 02
devigne.ludovic@orange.fr
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h30-18h30

**Élevage Canin des
Terres de Bourguenailles**
Chiots nés et élevés à l'élevage
Pucés, vaccinés, inscrits LOF

1 route d'Audrieu
14250 FONTENAY-LE-PESNEL

Tél. 06 30 33 96 63
Mail : alexandra.nicolas@neuf.fr

Nous vous recevons sur rendez-vous

LE COMPOSTAGE

Le compostage, c'est la transformation des déchets organiques en un engrais naturel, riche et gratuit !

POURQUOI ?

Cette pratique permet de produire **un excellent compost** qui fertilise le jardin. Le compost peut aussi être utilisé en paillage pour protéger le sol du gel et éviter la pousse des mauvaises herbes. **Il permet aussi de réduire son sac d'ordures ménagères de plus de 40 kg chaque année !**

QUOI ?

On y met les épluchures de fruits et légumes, le marc de café et les sachets de thé, les coquilles d'œufs écrasées, les mouchoirs en papier et les essuie-tout, les cendres, les plantes fanées du jardin, les feuilles mortes, les branchages de petites tailles et un peu de tonte...

COMMENT ?

Il suffit de bien **équilibrer** ses déchets (matières sèches, comme les feuilles mortes, et matières humides comme les épluchures) et de **remuer** de temps en temps pour obtenir au bout d'un an un engrais riche.

OÙ ?

Le composteur doit se situer à proximité de la cuisine, sur une zone plutôt ensoleillée et ventilée, à même le sol.



VOTRE COMPOSTEUR

Le SEROC vous propose de vous équiper d'un composteur **en bois de 300 litres (participation de 15 euros)**. Réservation obligatoire par téléphone au 02 31 51 69 60 ou sur www.seroc14.fr.

► Mieux gérer ses déchets verts : c'est possible !

A certaines périodes de l'année, tondre sa pelouse ou encore tailler les haies devient une corvée et il faut aussi les apporter en déchèterie. **Pourquoi ne pas gérer différemment ses déchets verts ?**

Chacun peut agir facilement sur la production de déchets végétaux et notamment les tontes de gazon. Les exemples les plus simples : le **mulching** et le **paillage**.

Le mulching

La plupart des modèles de tondeuses sont équipées de kit mulching. Le principe est simple: la tondeuse mulcheuse coupe le gazon finement et le rejette sur la pelouse en petits morceaux, évitant ainsi le ramassage.

Les avantages sont nombreux : gain de temps (évite de ramasser), engrais naturel pour la pelouse, maintien de l'humidité dans le sol (la pelouse jaunit ainsi moins vite en été), pas de tonte à éliminer et donc pas d'apport en déchèteries.

Quelques précautions : il faut tondre plus souvent du printemps à l'automne. En dehors de cette période, il est préférable d'avoir recours à une tonte classique qui peut être utilisée en paillage.



Le paillage

Le principe consiste à recouvrir le sol d'une couche de déchets du type tonte, paille, broyat de bois, compost, cendre, etc. Il permet : de conserver l'humidité au pied des légumes dans le potager pour l'été, d'éviter la pousse des mauvaises herbes, de protéger du gel durant l'hiver, d'améliorer la qualité du sol.

Le broyage

C'est une technique qui permet, à l'aide d'un broyeur électrique ou thermique, de réduire la taille des branches en broyat de bois fin. Tout comme les tontes ou les feuilles mortes, le broyat de bois peut être utilisé pour pailler vos massifs de fleurs, potager ou autres aménagements dans votre jardin. Il peut aussi être utilisé comme matière sèche pour équilibrer le compost. Le broyat est une vraie richesse pour votre jardin.

Renseignements : SEROC au 02 31 51 69 60 - www.seroc14.fr



L'APE de l'École des Deux Fontaines



L'APE est composée de parents d'élèves bénévoles motivés et convaincus de l'intérêt de partager des idées et compétences pour le bien de nos enfants à l'école et qui offrent de leur temps pour mettre en place des actions dont les bénéfices sont ensuite reversés aux différents projets de l'école.

L'APE organise différentes manifestations (marché de Noël, kermesse, vente de chocolats, de sapins...) au sein de la commune, ce qui permet de créer du lien entre les enfants et de faire vivre le village autour de moments festifs. Tout le monde peut participer et offrir une aide régulière ou ponctuelle.

Les fonds récoltés permettent d'organiser divers projets au sein de l'école (voyage scolaire, projets pédagogiques, achat de matériels...). En 2025, les élèves ont pu découvrir l'art de la danse, du théâtre et de la peinture, notamment en réalisant une fresque à l'école maternelle.

Manifestations à venir :

- Tombola pour la galette des Rois (janvier 2026)
- Jeux de société à la Saint-Patrick (14/03/26)
- Kermesse (27/06/26)

Venez nous rejoindre !

Contact : ape.fontenay14250@gmail.com

Composition des membres du bureau pour l'année 2025-2026 :

Vice-présidente : Aurélia ARROT

Secrétaire : Brice LEGALLOIS

Vice-secrétaires : Christelle GUILLOU et Aurélia SERRIERE

Trésorière : Audrey LEROSIER

Vice-trésorière : Virginie COLLETTE

La présidente de l'APE :

Lorelei LEMERRE



Couverture

ECHAFAUDAGE - BARDAGE - CHARPENTE

02.31.38.25.74

14740 PUTOT-EN-BESSIN

CLOTURES & PORTAILS

180, ZI Ouest
14650 CARPIQUET
Tél. 02 31 15 51 31
www.closystem.com



Club du 3^e âge

Membres du bureau : Bernard GENOUEL (président). Claudine RIQUELME (vice-présidente). Christiane FOUCHER (secrétaire) Josette DUPONT (trésorière), Françoise CLEMENT, Nicolle GUESDON, Colette GUTIEREZ, Claudine SEIGNEUR, Joel DUPONT, Alain FOUCHER, Claude GUILLOCHIN, Gerard LEGALL, Jean Pierre RIQUELME.

À ce jour l'association compte 91 adhérents. Nous invitons les fontenassiennes et fontenassiens qui souhaitent passer des moments agréables dans la convivialité et la bonne humeur, à nous rejoindre.

Tous les jeudis, de 14h30 à 17h, le club se réunit dans la salle de la cantine pour jouer à des jeux de société. Chaque mois, une randonnée est planifiée les premiers et les troisièmes lundis. Le rendez-vous fixé à 13h45 sur le parking de la salle polyvalente. Les circuits ont une longueur d'environ 8 à 9 km et sont préparés par les adhérents.

Le bureau organise des sorties, des visites, des repas, etc., tout au long de l'année, voici un aperçu :

Un loto a été organisé avec succès le 9 mars, avec la participation de Chris Animation. Pour l'année 2026, il aura lieu le 8 mars à la salle polyvalente de Fontenay-le-Pesnel.

Le 26 mars, des membres du club ont pris le temps de visiter l'entreprise lors de la journée porte ouverte de la blanchisserie ELIS.

Deux fois par an, nous nous retrouvons tous réunis autour d'un repas, une fois en janvier (galette des Rois) et une fois en novembre.

Un pique-nique est programmé pour le mois de mai. En 2025, il a eu lieu à Saint-Vaast.

Le 3 juin, nous avons programmé une escapade gourmande à Bayeux : nous avons fait une visite guidée d'une saumerie, d'une chocolaterie et d'une brasserie, nous avons dégusté tous ensemble le repas du midi.

Une marche a été planifiée à Omaha Beach en juillet. Des participants non adeptes de la marche nous ont rejoints pour un pique-nique.

Le 3 octobre, déplacement en Bretagne pour assister à une représentation intitulée "Marie Guerzaille" qui a duré toute la journée.

Le 21 novembre, nous avons organisé pour la première fois une soirée (Beaujolais nouveau) et un repas tripes le 7 décembre, ouvert à tous les résidents de la commune.

Je vous adresse à toutes et à tous, par l'intermédiaire du bulletin municipal, tous mes vœux pour l'année 2026.

*Le président,
B. GENOUEL*



Une belle année pour l'ACF

L'aéromodèle Club de Fontenay-le-Pesnel a eu une belle année. Si, sur le plan météo cela ne fut pas extraordinaire, sur le plan association, il en est tout autre.

Les membres sont venus en nombre cette année, nous constatons une légère augmentation des adhérents et une belle activité tout au long de l'année. D'anciens membres sont revenus pour notre plus grand plaisir.

Dans les faits marquants, on notera la traditionnelle rencontre des grands planeurs remorqués, pour cette deuxième édition, du monde venu de très loin pour profiter de notre terrain, depuis le sud de la France et même de l'étranger, nos amis belges ont fait le déplacement pour un très gros weekend de vols dans une ambiance très décontractée. Du plus petit planeur au plus grand, les envergures (distance d'un bout de l'aile à l'autre) vont de 60 centimètres à plus de 10 mètres. Une vingtaine de pilotes a fait le déplacement et est déjà inscrite pour l'année prochaine. Cette rencontre avait lieu sur le weekend du 8 mai, elle sera reproduite le weekend du 20 mai 2026.

En septembre, le club a participé à la journée des associations, cela nous a permis de prendre contact avec des jeunes et moins jeunes. Une belle journée, avec simulateur de vol de modèle réduit et exposition statique de plusieurs machines.

En octobre a lieu notre traditionnel Interclub. Des membres des clubs des alentours viennent tous les ans, pas de compétition, juste de la bonne humeur et de bons moments.

Dans les projets 2026, nous espérons progresser dans le nombre de membres, et nous sommes sur l'achat du terrain, par le biais d'un partenariat avec notre fédération (FFAM Fédération française d'Aéro-Modélisme). Si cela se concrétise, nous pourrions accueillir plus facilement de nouveaux membres, y compris des personnes à mobilité réduite.

Notre école dispense les cours pour apprendre le pilotage en sécurité des aéromodèles. Nous avons tout le matériel pour essayer et former sans que l'élève achète de matériel. Les pilotes ont un âge compris entre 10 ans et 75 ans, fait amusant c'est un jeune de 10 ans qui s'amuse à apprendre à son grand-père de 75 ans (sous l'œil bienveillant d'un formateur).

Si l'aventure vous tente, si vous voulez juste venir observer ou même tester, je vous invite à prendre rendez-vous avec le président au 06 81 74 41 40.

En vous souhaitant une belle année 2026 !

Bien cordialement,

Erwan Plu
Président de l'ACF





Serenor
assurances & banque
Les Premiers en Normandie

1280, route d'Epron
HEROUVILLE
02 31 53 67 67
agence.serenorherouville@axa.fr

66, av. Georges Clemenceau
BAYEUX
02 31 51 43 00
agence.serenorbayeux@axa.fr





Carrefour
contact

Du lundi au samedi : 8h-20h / Dimanche : 9h-12h45

Epicerie - Crèmerie - Fruits et légumes
Boucherie - Volailles - Charcuterie Traiteur

I, cour Péron 14250 TILLY SUR SEULLES
☎ 02 31 80 87 88









STATION
24h/24h

Médiathèque

Horaires d'ouvertures :

Mercredi de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Email : bibliothequefontenaylespesnel@wanadoo.fr

Tél. 02 31 80 90 87

En dehors des heures d'ouverture contacter Claudine au : Tél. 06 87 36 04 30

Animée par une équipe de bénévoles, la médiathèque de Fontenay-le-Pesnel (qui fait partie des médiathèques intercommunales de STM (Seulles-Terre et Mer) est située à l'étage au-dessus de la cantine scolaire, derrière la salle polyvalente.

Venez nous rendre visite, Claudine et Jean-Pierre RIQUELME, Pascal LEFEVRE, Marie-Thérèse LEVASSEUR, Léonie MAUPAS, Françoise CLEMENT et Noëlle SAMSON seront heureux de vous accueillir.

L'adhésion est gratuite et donne droit à l'accès gratuit de la Boîte Numérique ainsi qu'à l'accès à toutes les médiathèques de l'Intercom Seulles Terre et Mer.

Si nous ne possédons pas l'ouvrage que vous désirez, nous pouvons, soit :

- le réserver auprès de la Bibliothèque du Calvados ou l'une des médiathèques de l'Intercom.

- l'acheter si nous pensons qu'il sera susceptible d'intéresser nos lecteurs.

Les 6 classes de Fontenay-le-Pesnel sont accueillies, en demi-groupe, par Pascal et Léonie le vendredi matin. Les plus jeunes, après avoir écouté une histoire, choisissent un livre.

Animations en 2025

Atelier Langage des signes le 19 février pour les enfants de 6 à 10 ans.

Exposition Égalité Filles Garçons du 16 au 30 juin avec l'école de Fontenay-le-Pesnel.

Spectacle de marionnettes avec Sarah LEVEQUE pour les plus de 8 ans le 19 novembre

Atelier Création (modelage argile) avec Sarah Leveque, art-thérapeute, pour adultes 60 ans et + le 5 décembre.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour renforcer notre équipe.

N'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes de fin d'année 2025.



Tennis de table

Le club poursuit son activité sportive avec une vingtaine de licenciés pour la saison 2025 / 2026.

Pour la nouvelle saison sportive 4 équipes sont engagées en FFTT : 2 en division 4, 2 en D5 loisirs.

Les entraînements ont lieu le mardi et le mercredi à partir de 17h30 à la salle polyvalente de Fontenay et les matchs en compétition le vendredi à 20h.

Quel que soit votre niveau, vous êtes les bienvenus pour une petite séance gratuite et amicale !

N'hésitez pas à nous contacter par email : astt.fontenay@gmail.com

Si vous êtes intéressés pour venir taper la petite balle dans une ambiance conviviale.

*Le Président,
Michel LEFORGEAIS*



Société de chasse



Depuis 2022, notre association participe à l'opération « Jaime La Nature Propre » sous l'égide de la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie et à l'initiative de la Fédération Nationale des chasseurs.

Son objectif : entretenir nos territoires en ramassant tous les déchets présents (plastiques, papiers, bouteilles...). Bref, dépolluer la nature que nous aimons tant en mobilisant le maximum de citoyens.

Bilan de la matinée en 2025 à l'échelle de notre commune :

- une vingtaine de participants.
- environ 4 m³ de déchets récoltés (pour un poids de 400 kg).
- et 10 bons kilomètres de routes et chemins nettoyés.

Au vu de l'enthousiasme grandissant pour cette opération, nous souhaitons participer à la prochaine édition et nous vous y convions. Celle-ci se déroulera le samedi 7 mars, le rendez-vous se fera à la salle polyvalente vers 9 heures pour l'organisation de cette matinée. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Le Secrétaire.



Fontenay-le-Pesnel Football Club

Groupelement AUDRIEU FONTENAY TILLY - Football Club (AFT-FC) Saison 2024/2025

- Les seniors A ont vécu une nouvelle saison compliquée avec la descente en D3.
- Bien que la saison ait été honorable, l'équipe B ne repart pas, faute d'effectifs.
- L'entente Jeunes Fontenay-Tilly-Audrieu comptait 125 enfants, répartis sur 10 équipes, et a obtenu des résultats satisfaisants.
- L'Entente a été remplacée en juin par le GROUPEMENT AFT-FC.

Saison 2025/2026

- Avec un nouveau coach (K. Rossignol), les seniors font un bon début de saison.
- Le groupement AFT-FC a 115 jeunes (de U6 à U18), répartis sur 11 équipes et 9 joueurs dans la section BABIES, en expérimentation cette année.
- Réalisation de l'extension du préau abritant les buts mobiles.

Objectifs 2026

- Compléter le Groupement avec les seniors et vétérans des 3 clubs.
- Améliorer les structures.

Pour conclure, le club tient à remercier toutes les personnes qui nous aident à exister : les éducateurs, les parents, la mairie et le personnel communal.

Un grand merci à tous les sponsors pour leur soutien au calendrier et au financement des nouveaux maillots des jeunes.

Le Bureau du FPFC : Daniel TOUDIC (Président) - Benoit LEMARQUAND (Vice-président) - Arthur HALLARD (Trésorier-secrétaire) - Florian ROETTA (Vice trésorier)

Les Dirigeants Seniors du FPFC : François COULMAIN (Juge de touche) - Benoit LIBEAU (Arbitre officiel) - Kévin ROSSIGNOL (Coach)

Le Bureau du AFT-FC : Daniel TOUDIC (Président) - Kévin TALBI et Floriane HUNOT (Secrétaires) - Romain et Emilie POISSON (Trésoriers).

Les Éducateurs : Théo BONIFACE - Stéphane BUCAILLE - Guillaume DUPONT - Daniel EUSTACHE - Pierre GUILLEMETTE - Grégory LACAINE - Antoine LAFFAITEUR - Florian LAIR - Johnny LE GRESSUS - Christopher LEROY - Aurélien PIFFRET - Romain POISSON - Ludovic SALMON - Nicolas SALMON - Kévin TALBI - Brice KAHU - Daniel TOUDIC - Thomas TOUDIC.

Manifestations 2026

Samedi 17 janvier : Repas QUIZ
Lundi 6 avril : Tournoi Jeunes
Samedi 2 mai : Journée Pêches au plan d'eau
Dimanche 14 juin : BROCANTE
Samedi 20 juin : Fête de la Musique ?

Pour le FPFC et AFT-FC, D. TOUDIC



Les 65 enfants (de U6 à U11) et les 9 Babies (U4 et U5) à l'école de Foot, le mercredi à Fontenay.

Comité du Souvenir Français d'Audrieu - Fontenay-le-Pesnel



Souvenir Français Audrieu - Fontenay le Pesnel

L'année 2025 est dans la continuité de 2024 puisque le pays poursuivait le cycle mémoriel avec le 80^e anniversaire de la Libération et de la fin du second conflit mondial. L'action de notre comité s'est articulée autour des trois grands principes du Souvenir Français.



. Sauvegarder et entretenir les lieux du Souvenir de la France :



C'est dans ce cadre que chaque année les monuments de la commune sont mis à l'honneur et fleuris lors des commémorations nationales. Lors de la cérémonie du 8 mai, Benjamin s'est vu remettre le nouveau drapeau de la commune, preuve de l'engagement de la commune pour la sauvegarde de la mémoire de Fontenay le Pesnel.

. Participer et faire vivre les cérémonies :



Nous remercions la municipalité pour la confiance qu'elle nous accorde tout au long de l'année en nous laissant gérer les cérémonies ensemble.

2025 aura vu l'organisation des élections et le renouvellement d'une partie du bureau, Monsieur Wilfred Legras, habitant de Fontenay le Pesnel, étant notre nouveau vice-président. Il est devenu en peu de temps un élément moteur de notre comité, étant à l'origine de nombreuses initiatives.



. Transmettre aux jeunes générations :

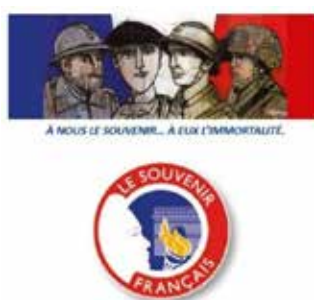


Un grand merci aux Fontenassiennes et Fontenassiens, à nos partenaires, aux élus, mais aussi aux enfants de la commune présents à nos côtés lors des commémorations.

Nous tenons également à saluer l'investissement de nos membres et particulièrement celui de nos porte-drapeaux : Benjamin, Éloi, Louise et Théo.



Nous vous donnons rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures.



LE SOUVENIR FRANÇAIS A BESOIN DE VOUS !

Pour sauvegarder
et entretenir les lieux du Souvenir de la France
au combat (les tombes des Morts pour la France,
les monuments, les stèles et les plaques)

Pour participer
et faire vivre les cérémonies mémorielles organisées
dans le cadre des journées commémoratives nationales
(ex. 8 mai, 11 novembre, 14 juillet) et dans celles des
journées locales (libération des villes, combats
de résistants, rafles...)

Pour transmettre
la connaissance de l'histoire combattante aux
jeunes générations (voyages mémoriels, expositions,
publications, concours scolaires...)



REJOIGNEZ NOUS !

Bulletin d'adhésion

A retourner avec votre règlement au Souvenir Français

Envoyé en...

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Courriel

Téléphone

OUI, je soutiens votre action, en qualité de :

- ☐ Membre TITULAIRE, à partir de 30 €
- ☐ Membre TITULAIRE, avec reçu fiscal à partir de 30 €
- ☐ Membre BIENFAITEUR, avec reçu fiscal à partir de 50 €
- ☐ Membre JEUNE, (à partir de 18 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants) à partir de 5 €
- ☐ Adhésif à la revue trimestrielle 10 € pour les adhérents
- ☐ Adhésif à la revue trimestrielle 20 € pour les non adhérents

Règlement

- ☐ espèces
- ☐ Chèque (à l'ordre du Souvenir Français)
- ☐ En ligne sur <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>

www.facebook.com/SFAudrieu
@sfaudrieu (instagram)
csf.audrieu@gmail.com

Foyer laïque des jeunes et d'éducation populaire

Bilan des manifestations 2024 / 2025

Fête des 60 ans du Foyer :

Le 24 mai 2025 a eu lieu la rétrospective de l'histoire du Foyer à travers une exposition photos. Cette manifestation a mobilisé et réuni toutes les générations depuis la création du Foyer, soulignant ainsi la force du lien social qu'il représente. De nombreux habitants (et anciens habitants) de Fontenay sont aussi venus redécouvrir les rues de notre village lors des spectacles du Folklore et des grandes fêtes du 14 juillet avec leurs défilés de chars fleuris, de majorettes, et des tournois de foot, mais aussi lors des courses de voitures à pédales... Moment émouvant, empreint de souvenirs et d'anecdotes, qui s'est clôturé par un repas et un concert du groupe Hottot, le tout dans un esprit de partage et de solidarité.

Un grand merci pour tous les retours positifs et les messages de remerciements à l'issue de cette journée : cela va droit au cœur !

Rallye touristique de l'ascension :

Merci à l'équipe de Romuald PONSARDIN de nous avoir promenés le 29 mai 2025 sur les routes de campagne dans les alentours de Bayeux sur le thème des 5 sens.

Et, Bravo à l'équipe de Maryvonne et Jean-Marie MADELEINE pour la victoire de l'édition 2025,

après plusieurs décennies de participation. Et, bon courage pour l'organisation du 60^e, Rallye, le jeudi 14 mai 2026 !

Fête du 13 juillet et feu d'artifice du 15 novembre 2025

Bien que la fête ait été gâchée par une météo pluvieuse et l'interdiction de tir du feu d'artifice en raison d'un excès de zèle d'un agent de la Préfecture, cette manifestation a toutefois été une belle réussite.

La préfecture évaluant le risque trop élevé d'un tir de spectacle pyrotechnique au plan d'eau, le Foyer et la mairie ont dû trouver un autre site. C'est pourquoi le feu d'artifice a finalement été tiré au stade municipal le 15 novembre 2025. Le Foyer tient au passage à remercier la municipalité pour le financement intégral du feu d'artifice.

Bilan moral

En septembre 2025, le Foyer voyait son nombre d'adhérents s'accroître significativement. Cette envolée a été de courte durée, puisqu'à l'été, seule, une poignée de jeunes étaient présents pour organiser la Fête du 13 juillet.

Effectivement, il semble difficile pour certains de saisir ce que représente la vie associative avec ce qu'elle implique en termes d'engagement et d'investissement : beaucoup souhaitent

être "consommateurs" du Foyer et profiter du local, mais trop peu souhaitent participer à l'organisation de manifestations pour faire vivre le Foyer.

Le bénévolat se meurt, le constat paraît le même partout. Nous n'avons pas envie de croire que c'est l'air du temps...

Aussi, le peu d'adhérents restant se donne encore quelques mois pour décider de l'avenir du Foyer : mise en sommeil, cessation d'activité ? À moins que d'ici là, des personnes (jeunes et adultes) aient envie de redonner, encore une fois, un nouvel élan ? Auquel cas, contactez le **06 84 29 28 04**.

Pour finir, un très grand merci à toutes les personnes venues prêter main-forte à la préparation, à l'installation et au rangement de nos différentes manifestations. Sans vous, ces événements n'auraient pas pu avoir lieu. Et, un merci aussi aux employés communaux pour leur disponibilité.

Date à retenir en 2026:

Jeudi 14 mai 2026 :

60^e Rallye de l'Ascension

Le reste des adhérents du Foyer vous souhaite une belle année 2026 !

*Pour le Foyer,
Noémie TOUDIC*



Gym2000



Notre association existe depuis juillet 2000. Nous proposons des activités sportives accessibles à tout le monde, dès l'âge de 13 ans et quelques soit le niveau sportif.

Différents moments conviviaux sont organisés au sein du club, tout au long de la saison 2025/2026. Pour cette nouvelle saison, l'association comptabilise 96 adhérents. La nouveauté de cette année sportive, les cours ont lieu même durant les vacances scolaires !

Nous vous accueillons à la salle polyvalente, avec un coach de FitCaen'p le :

Lundi :

- GYM DOUCE 18h - 19h
- HIIT 19h - 20h
- SWEETFIT 20h - 21h

Jeudi :

- STEP/HIIT 19h - 20h
- SUNBA 20h - 21h

Les informations de l'association et les inscriptions en ligne sont sur le site suivant ou en scannant le QR code :

<https://epgv-gym2000-1.s2.yapla.com/fr>

N'hésitez pas à nous contacter au **06 89 67 82 47**

ou par mail : epgv.gym2000.fontenay@gmail.com

Bonne année 2026.

Nathalie BOULENGER,
Présidente



Scannez-moi



Calendrier des manifestations

Samedi 17 janvier 2026	Quizz	AFT Foot
Dimanche 8 mars 2026	Loto	Club des Aînés du 3 ^e âge
Samedi 25 avril 2026	Journée pêche	AFT Foot
Jeudi 14 mai 2026	Rallye	Foyer des jeunes
Dimanche 14 juin 2026	Brocante	AFT Foot

Des nouvelles de l'école...

Tout d'abord, faisons un petit retour sur l'année 2024/2025. L'équipe enseignante avait choisi comme thème « **L'art sous toutes ses formes** ». Les enseignants des CE2, CM1 et CM2 ont suivi la méthode « Dictées et histoire des arts ». Les élèves ont découvert chaque semaine une œuvre (architecture, peinture, musique...) et les dictées portaient sur ces œuvres.

Les élèves de CM1/CM2 ont passé une journée à Bayeux : visite de la tapisserie de Bayeux, parcours découverte de Bayeux sur le thème du Moyen Âge, visite guidée de la cathédrale et découverte du musée Baron Gérard.



Sortie à Bayeux

Les élèves de GS/CP, CE1, GS/MS et PS/MS ont bénéficié de 8 séances de **théâtre** avec la compagnie Créa au mois de mars. Ils ont également assisté à une pièce de théâtre dans un bus qui est venu à l'école.

Les classes de CE2 / CM1 et CM1 / CM2 ont participé à un projet **poésie**. Ils ont mis en voix et écrit des poésies. Ils ont également bénéficié de 8 séances de **danse** et d'**expression corporelle**.

Ils ont créé un spectacle mêlant danse et poésie sur le thème des émotions.

Les classes de CE1 et CE2/CM1 ont participé au dispositif « école et **cinéma** ». Ils ont vu trois films dans l'année au cinéma le Lux à Caen.

Les sorties scolaires avaient également pour objectif de découvrir diverses formes d'arts. Toutes les classes sont allées au **Musée des Beaux-arts** de Caen.

Les élèves de CM1/CM2 ont passé une journée au théâtre du Préau de Vire.

Ils ont assisté à la pièce de théâtre « Neige » et ont vu un film l'après-midi.

Auparavant, un animateur du théâtre est venu dans la classe.



Au musée des Beaux-arts de Caen



Les élèves ont rencontré un projectionniste

Après avoir découvert différents types d'arts, restait à pratiquer. Ce fut chose faite avec la réalisation d'une fresque sur le thème des quatre saisons sur le mur de la cour de récréation de la maternelle.



Ce projet s'est terminé le vendredi 20 juin : les parents ont pu découvrir cette fresque réalisée par les élèves sous la direction de l'artiste Elsa DELAUNAY, puis ils ont pu admirer les œuvres des élèves lors d'une exposition à la salle des fêtes.



Quelques œuvres d'art...

Les membres de l'APE ont pris le relais pour un moment convivial (apéritif, barbecue et animations). Un grand merci à tous les membres de l'APE ! Une nouvelle année scolaire a commencé et de nouveaux projets voient le jour.

Le thème de cette année est l'éducation aux médias avec la création d'un journal scolaire et d'une Web radio.

Les élèves de maternelle participeront au dispositif « école et cinéma », les CM1/CM2 seront « les petits artistes de la Seules », ils apprendront à jouer d'un instrument de musique et se produiront au mois de mai, les rencontres sportives inter-écoles seront certainement relancées...

Sivos

Si besoin, vous pouvez contacter tous les matins de 9h à 12h (sauf le lundi), Madame Cindy GUIGUE, la directrice de régie de transport au : 02 31 73 00 13 ou par mail : contact@sivostilly.fr
Adresse du bureau :
16 rue Flavacourt (face à la mairie).

NOUVEAUTÉS ET TARIFS 2025

PASS SCOLAIRE NOMAD
70€/an
internes et primaires transportés en car
140€/an (collège/lycée)
1/2 pensionnaires transportés en car ou en train

+ D'AVANTAGES EN 2025
Voyages en **ILLIMITÉ** sur le réseau **NOMAD CAR** (sauf lignes express)*
Découverte **DU TRAIN** = 1 aller-retour en Normandie sur le réseau **NOMAD TRAIN** (hors vacances d'été)*

NOUVEAU
PASS SCOLAIRE NOMAD +
= **PASS SCOLAIRE NOMAD** +
SUPPLÉMENT DE 60€/an
Voyages en **ILLIMITÉ** sur le réseau **TRAIN + CAR** pour des trajets uniquement en Normandie (hors vacances d'été/uniquement au moment de l'inscription/non remboursable)*
DU 17 JUIN AU 31 JUILLET 2025

Syndicat de station d'épuration des eaux usées de Tilly-sur-Seulles, Fontenay-le-Pesnel et Buceels

Transfert de la compétence Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2026 :

Le 2 septembre 2025, la communauté de communes Seules Terre & Mer a approuvé à compter du 1^{er} janvier 2026, le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la communauté de communes à la majorité absolue de : 25 pour, 12 contre et 6 abstentions. Les vingt-huit communes doivent maintenant valider ce choix ou pas dans un délai de trois mois, soit avant le 25 décembre 2025. À défaut de délibération dans le délai, la décision est réputée favorable.

Le transfert peut s'effectuer ainsi à tout moment sur décision du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des communes membres, à savoir les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié

de la population totale, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Ainsi, si la majorité qualifiée requise est atteinte, le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la Communauté de Commune

Seules Terre et Mer se fera pour toutes les communes, au 1^{er} janvier 2026, même celles qui s'y sont opposées.

*Pour les membres du syndicat,
Christian GUESDON,
Président*



Location des salles

Tarifs et conditions applicables au 1^{er} janvier 2026

Pour vos réunions de famille, la Commune met à votre disposition des salles.

Plusieurs formules vous sont proposées (voir tableaux ci-contre).

Une caution de 250 € est demandée lors de la réservation ainsi qu'une attestation de votre assurance responsabilité civile.

Le nombre de personnes maximum indiqué doit être impérativement respecté.

Tout dépassement est sous la responsabilité du loueur et expose celui-ci à la fermeture de la salle en cas de contrôle des autorités compétentes.

La location des salles communales est exclusivement réservée aux manifestations familiales et aux associations communales.

Tarifs de location des salles communales

Tarifs en Euros H.T. non assujettis à la TVA

La clé est remise le vendredi soir, mais la salle est à la disposition du loueur :

- de 9h le samedi matin à 9h le lendemain matin, pour une location de 24h.
- et de 9h le samedi matin à 19h, le lendemain soir pour une location de 48h.

La cuisine comprend :

Fourneaux, chauffe-plats, chambre froide, instruments de cuisines, plonge à la main (le lave-vaisselle n'est pas prêté), plats de service, gaz.

Le couvert comprend :

3 assiettes (1 creuse, 1 plate, 1 dessert),
2 verres, 1 flûte à champagne, cuillères, fourchettes, couteaux, tasses et soucoupes.

TARIFS SANS LOCATION DE VAISSELLE

LOUEUR	Durée	Salle polyvalente 150 personnes	Salle Cantine Salle Cantine	Cuisine
Habitants de Fontenay	24h	121 €	96 €	51 €
	48h	182 €	141 €	96 €
Hors Commune	24h	190 €	145 €	63 €
	48h	282 €	218 €	114 €
Forfait vin d'honneur		63 €		

TARIFS DE LOCATION DE VAISSELLE

LOUEUR	Durée	Salle polyvalente 150 personnes	Salle Cantine 50 personnes	Cuisine	Vaisselle Maxi 120 couverts
Habitants de Fontenay	24h	130 €	107 €	51 €	1,04 €
	48h	190 €	155 €	96 €	
Hors Commune	24h	203 €	159 €	63 €	1,88 €
	48h	287 €	225 €	114 €	
Forfait vin d'honneur		69 €			

	Durée	Salle polyvalente 150 personnes	Salle Cantine 50 personnes	Cuisine
Locaux non rendus en l'état		55 €	40 €	41 €
EDF	24h	Forfait : 17 €	Forfait : 15 €	
	48h	Forfait : 34 €	Forfait : 30 €	

Plateau et tréteaux	5 €
Chaise	0,50 €

POSSIBILITÉ DE LOCATION POUR LES HABITANTS DE FONTENAY-LE-PESNEL.

LOCATION GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS DE FONTENAY-LE-PESNEL.

Conformément aux normes de tri sélectif, le loueur devra trier ses déchets.



Ouverture de la Mairie:

OUVERT AU PUBLIC:

Lundi de 13h à 19h
Mercredi de 10h30 à 12h30
et de 13h à 19h
Vendredi de 10h30 à 12h30
et de 13h à 17h

Secrétaire de Mairie:

M. Pierre-Alexandre POTIRON
Tél. 02 31 80 81 52

E-mail: mairiefontenaylepesnel@wanadoo.fr

Site: www.mairie-fontenaylepesnel.fr

Ouverture de la Bibliothèque:

Horaires d'ouverture:

Mercredi de 16h à 18h30
Samedi de 10h à 12h
Responsable: Mme Claudine RIQUELME
Tél. 02 31 80 90 87
e-mail: bibliothequefontenaylepesnel@wanadoo.fr

Communauté de Communes

Seulles Terre et Mer:

10 place Edmond Paillaud, 14480 Creully-sur-Seulles
Tél. 02 31 77 72 77

E-mail: contact@cdc-stm.fr

Horaire d'ouverture du secrétariat:

Lundi au vendredi:
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Bureaux des Syndicats

Intercommunaux

(S.I.V.O.S - Station d'Épuration,
Syndicat de la Seulle)

16, rue de Flavacourt
14250 FONTENAY-LE-PESNEL

Secrétaire: Cindy GUIGUE
Tél. 02 31 73 00 13

Communauté de Brigades de Tilly-sur-Seulles:

Commandant de Brigade:

Adjudant-chef GALMICHE
Tél. 02 31 08 34 30

Horaires d'ouvertures:

Lundi de 8h à 12h
Mardi: fermé
Mercredi de 14h à 18h
Jeudi: fermé
Vendredi de 14h à 18h
Samedi: fermé
Dimanche de 9h à 12h

Maison de retraite

« des Deux Fontaines »

EHPAD les Deux Fontaines

Les Haules - 15, route de Tilly sur Seulles
14250 FONTENAY-LE-PESNEL

Directeur: Monsieur Thomas RENOU

Tél.: 02 61 45 16 50

Fax: 02 61 45 16 51

e-mail: t.renou@hom-age.fr

Site: www.hom-age.fr

Ouverture de la déchetterie

Lundi de 13h45 à 17h

Mardi: fermé

Mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h
et de 13h45 à 17h30

Déchets acceptés:

Dans les bennes:

gravats / métaux / cartons et déchets verts.

Sur l'aire de broyage, tous les branchages.

Dans les conteneurs: verres / papiers journaux / emballages.

Dans un local spécialisé tous les déchets spéciaux toxiques
(peintures, etc.)

*Ne sont pas admis, les déchets ménagers, les dépouilles
d'animaux, les produits médicaux et tous produits présentant
un risque pour la sécurité des personnes et environnementale.*

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES TOUS LES MERCREDIS

Avec votre carte SEROC vous pouvez accéder aux déchetteries de:
Bretteville l'Orgueilleuse, Esquay-sur-Seulles, Port-en-Bessin,
Le Molay Littry, Ecrammeville, Grandcamp-Maisy, Livry,
Saint-Honorine-du-Fay, Fontenay-le-Pesnel.

En cas de perte de votre carte de déchetterie:

Faire la déclaration en mairie et régler la nouvelle demande par un
chèque de 20€ libellé à l'ordre du Trésor Public.

Le SEROC - Bd Sadi Carnot

14400 BAYEUX

Tél. 02 31 51 69 60

- pour les ordures ménagères :
les mercredis des semaines impairs
- pour le tri sélectif :
les mercredis des semaines pairs.

NOUVEAUX ARRIVANTS

**À l'attention des nouveaux arrivants,
n'oubliez pas de venir vous présenter en mairie
pour quelques formalités:**

inscription sur la liste électorale, inscription à Mairie Pop'in...

Demander la carte SEROC ou en faire la
demande sur le site SEROC.

